

L'AFGSU a une validité de 4 ans, il est impératif de joindre au formulaire d'inscription la copie de l'attestation de formation aux Gestes et Soins d'Urgence sauf si l'attestation initiale a été délivrée par le CESU 64B ; si tel est le cas, merci de cocher la case

Le CESU-64 se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participants se révélait insuffisant. Le paiement de la formation sera effectué auprès du Trésor Public en fin de session, dès la réception de la facture (TIP).

Si vous souhaitez bénéficier d'aménagements spécifiques en lien avec une situation de handicap, merci de nous le signifier en contactant le secrétariat du CESU par courriel ou par téléphone.

Prise en charge de la formation et facture à établir :

Employeur/Nom :

Organisme/Nom :

Personnelle

Adresse de facturation :

Signature Employeur / Cachet
« Bon pour accord », le

Signature Candidat



Prestataire de formation enregistré sous le n°7264P006264 auprès du Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat). Siret : 266 405 521 00 110-APE : 8542Z - N° TVA Intracommunautaire : FR OK26640552